

Observation n°44

De : Anne-Marie ROBIC

Envoyé : vendredi 7 février 2020 17:08

À : mairie.moreac@wanadoo.fr

Objet : SPPEF obs 3 a Mr le commissaire enqueteur

Madame, Monsieur,

projet éolien de Kervellin

Veillez trouver en pièce jointe notre 3e production d'observations à remettre à Mr le Commissaire enquêteur

sincères salutations

Anne Marie Robic déléguée de la SPPEF pour le Morbihan

PJ : 1



Enquête publique pour le projet éolien de KERVELLIN à MOREAC

Monsieur le commissaire enquêteur

Au nom de Sites et Monuments (Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France), association nationale reconnue d'utilité publique et agréée pour la protection de l'environnement, dont je suis déléguée pour le Morbihan, je vous prie de trouver, ci-dessous, **notre troisième production d'observations** sur le PAYSAGE concernant le projet éolien de Kervellin à Moréac.

L'**atlas des paysages du Morbihan** qui répond aux objectifs de la loi de protection et de mise en valeur des paysages de 1993, ainsi que de la convention européenne des paysages entrée en vigueur en France en 2006, a été programmé en 2008 par l'Etat, le Conseil départemental, l'Association des maires et présidents des EPCI du Morbihan et le Conseil régional de Bretagne. Ce document se définit comme un outil d'aide à la décision pour « *l'émergence d'une véritable culture paysagère chez les acteurs de l'aménagement* ».

A-1. « UN PAYSAGE INFINI SANS CESSER RENOUVELE »

Dans ce document, la zone d'implantation retenue par ENERCON s'inscrit dans l'ensemble de paysages du plateau de Pontivy-Loudéac et plus précisément dans l'unité du plateau de l'EVEL.

Certes, le plateau de l'Evel peut être décrit de manière générale comme « *un paysage agricole ouvert* » mais, aux abords de la rivière, il n'en est rien. C'est un paysage intimiste avec des hameaux posés en belvédère à Siviac (Remungol EVELLYS), Le Net, Le Crano, Penturban et Le Camper (Naizin EVELLYS), sur la rive droite ; à Kerdréan, Kergorlay et au Roscoët (Moréac) sur la rive gauche – pour ne citer que les plus proches.

C'est le cœur de cette vallée préservée jusqu'à ce jour qui se trouvera sous les pales des 2 machines de 180 mètres de haut.

L'auteur de l'Atlas précise bien que « *le paysage n'est pas celui d'un openfield, notamment en raison de la présence des nombreuses vallées et surtout du mode de répartition dispersée du bâti* » Et il poursuit : « *Les vallées sont essentielles dans la lecture du paysage du plateau à la surface duquel elles semblent condenser les composantes, notamment la végétation, et l'attention de l'observateur.* » A quoi il aurait pu ajouter la biodiversité.



**La vallée de l'EVEL (Naizin EVELLYS) vue de la route Siviac/Naizin, face au site retenu par ENERCON
Images S&M du 29-01-20**

« Cette sensation continue de plateau jamais complètement plat alimente l'image d'un paysage infini, sans cesse renouvelé » lit-on dans l'atlas des paysages du Morbihan.

A-2. L'EVEL, un élément d'identité fort

Lors de la fusion des communes de Moustoir-Remungol, Remungol et Naizin, le nouveau nom s'est imposé tout naturellement: EVELLYS. Et, on ne compte plus les entreprises, clubs et associations qui portent le nom de l'EVEL.

L'EVEL naît à Radenac et coule sur 55 km jusqu'à son confluent avec le Blavet à Quistinic. C'est une rivière poissonneuse et même aurifère dit-on.

La rivière constitue, au nord, la limite entre Naizin (EVELLYS) et Moréac sur 8,8 km et se trouve au point de rencontre de trois communes au nord-ouest : Naizin (EVELLYS), Remungol (EVELLYS) et Moréac à SIVIAC (Remungol EVELLYS).

L'histoire des lieux est liée à celle de ses moulins à Siviac et au Roscoët notamment, ainsi qu'aux nombreux ponts qui la franchissent.



Pont et moulin de SIVIAC (images S&M le 29-01-20)

Et, de part et d'autre, du côté de Naizin (Evellys) et de Moréac, les nombreux villages dispersés en surplomb le long de ses rives entendent défendre le **paysage exceptionnel** qu'ils ont sous les yeux : le cours de la rivière, ses prés, ses arbres et parfois ses débordements.



Vallée de l'EVEL vue de LE NET (Naizin EVELLYS) images S&M le 29-01-20



Vue de PENTURBAN (Naizin EVELLYS) vers Kergorlay
Images S&M le 29-01-20

et entre Penturban et la D 17 vers le site éolien

A-3. CENA PAYSAGE : une étude disqualifiante

On ne peut que s'indigner des vues présentées par CENA PAYSAGE



Vue panoramique depuis le centre du projet, sur la RD 17 (CENA Paysage)

En consultant les images de GOOGLE MAPS, le contraste avec les images précédentes est saisissant :



1- De Naizin vers Moréac, un chemin hasardeux à créer en haut de côte mènerait à E1, derrière le coteau et le boisement, à 380 m environ de la D17



2- Sur la D17 vers Moréac, vue sur le site d'implantation de E2 à gauche, à 200 m de la route et à 600 m du hameau de Kerponer en arrière plan ; un chemin d'accès serait à créer à partir de la D17

Nos paysages n'ont rien à voir avec les plateaux sinistrés et dénudés présentés par CENA PAYSAGE !

L'Etude d'impact a dénaturé la qualité paysagère du site d'implantation

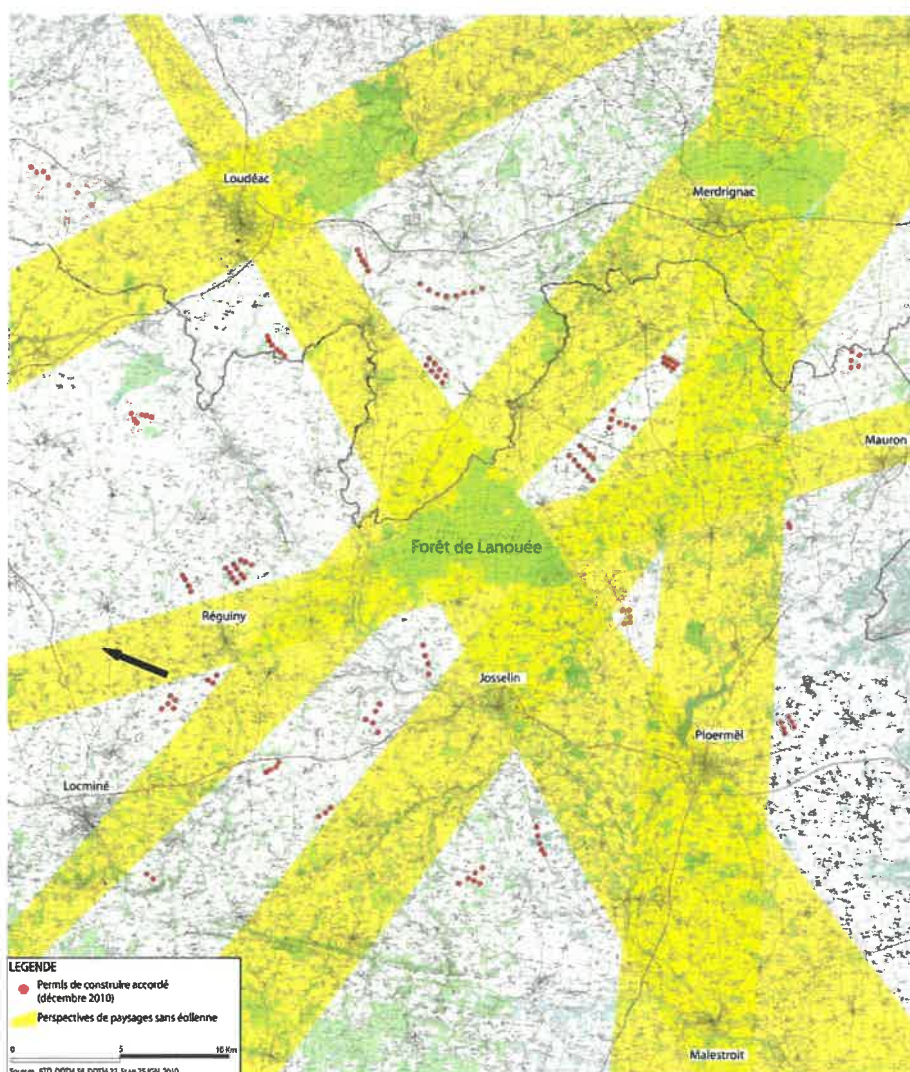
B- Perspectives dégagées sans éoliennes

Au chapitre « éclairer l'action », l'Atlas des paysages du Morbihan consacre une étude aux « Enjeux des centrales éoliennes et photovoltaïques » <http://www.atlasdespaysages-morbihan.fr/spip.php?article122>

« La concentration des centrales éoliennes en centre Bretagne porte le risque d'une saturation du paysage et d'une confusion dans les modes de répartition. »

L'atlas a étudié cet enjeu et dessiné une carte des continuités paysagères sans éolienne sur le plateau de Pontivy Loudéac. « La carte est une esquisse à approfondir dans le cadre d'un travail concerté avec les services de l'Etat et les collectivités. L'approche se base sur une organisation de l'espace par un système de grandes perspectives dessinées entre les dispositions d'éoliennes. Le territoire abordé de la même manière qu'un jardin mène à désigner ces perspectives qui constituent de grandes respirations et garantissent des horizons dégagés. Dans la mesure du possible les dégagements passent au droit des secteurs les plus habités. »

On notera que la zone d'implantation du projet de Kervellin à Moréac se trouve précisément dans un des rubans jaunes où les éoliennes doivent être exclues (nous l'avons matérialisé par une flèche noire)



Le 24 décembre 2014, dans le cadre d'une enquête publique pour le projet éolien de Saint-Malo-des-Trois-Fontaines, Jean Paul Boleat, commissaire enquêteur, a pris en compte ce document en précisant : « sur le plan environnement et préservation des espaces, l'ATLAS DES PAYSAGES DU MORBIHAN identifie au droit du secteur susceptible d'accueillir le projet, un croisement de corridors destinés à offrir des perspectives

dégagées sans éoliennes. » Et il concluait que ce projet « **présente un réel impact environnemental qui accentuera la mutation, déjà engagée, du paysage vers une approche quasi-industrielle du fait de la remarquable abondance des parcs éoliens perceptibles à vue d'œil** », avant d'émettre un avis défavorable. On sait que le préfet a suivi cet avis en refusant l'autorisation demandée par le porteur de projet.

Notons encore que le tribunal administratif de Rennes a pris en compte cette carte dans son jugement du 07-07-17 annulant toutes les autorisations (3 PC, une autorisation ICPE, une autorisation de défricher et une dérogation à la protection des espèces protégées) pour les éoliennes en Forêt de Lanouée.

Anne Marie Robic
Déléguée de **Sites et Monuments** (SPPEF) pour le Morbihan
Membre de la CRPA de BRETAGNE
(Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture)

